



DÉPARTEMENT
D'ILLE-ET-VILAINE
Arrondissement de Rennes
MAIRIE
de
35250 SAINT-AUBIN D'AUBIGNÉ
Tél. 02.99.55.20.23

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 3 NOVEMBRE 2014

PROCES-VERBAL

L'an deux mil quatorze, le 3 novembre à 20 h 00, les membres composant le conseil municipal de SAINT AUBIN d'AUBIGNE, régulièrement convoqués à domicile, individuellement et par écrit le 30 novembre conformément aux articles L 2121-11 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis au nombre de DIX HUIT à la Mairie de SAINT AUBIN D'AUBIGNE, sous la présidence de M. Jacques RICHARD, Maire.

PRESENTS : M. Jacques RICHARD, Maire ;
Mme Josette MASSON, M. Christian DUMILIEU, Mme Marie-Christine HERBEL-DUQUAI,
M. Gérard PERRIGAULT, Mme Danielle BRETEL, adjoints ;
Mme Angélique CUPIF M. Nicolas FÉVRIER, Mme Marie-Annick GOUPIL, M. François GUELET,
M. Francis HARCHOUX, M. Fabien LEMÉE, Mme Florence LEMONNIER-PERRIGAULT, Mme
Elisabeth MARQUES, Mme Carole PILON, M. Michel RAVAILLER, M. Philippe ROUVIER, M.
Thierry SAMSON, conseillers municipaux ;
formant la majorité des membres en exercice lesquels sont au nombre de vingt trois

ABSENTS : M. Emmanuel PÉРАН (pouvoir à M. Gérard PERRIGAULT), Mme Virginie DUMONT, M. Mickaël
LEBRUN, Mme Marie-Geneviève MULOT-AUBRY, Mme Chantal THIBAUT (pouvoir à M.
Philippe ROUVIER)

Secrétaire de séance : Mme Danielle BRETEL, assistée de M. Mathieu ALLAIN, secrétaire général

ORDRE DU JOUR

N°	Information Délibération	Domaine	Objet	Rapporteur	N° de pages
	x	Vie municipale	Présentation du projet « 6 ^{ème} sens, les rencontres vins et guitares »	Association KOPOCEP	2
1	x	Vie municipale	Compte rendu des décisions du maire (prises aux termes de l'article L 2122-23)	J. RICHARD	3
2	x	Administration générale	Location de la salle polyvalente	J. RICHARD	3
3	x	Finances – Urbanisme	Taxe d'aménagement	C. DUMILIEU	4
4	x	Urbanisme	Demande de modification du SCOT dans le cadre de l'enquête publique	J. RICHARD, G PERRIGAULT	4
5	x	Intercommunalité – Urbanisme	Transfert de compétence en terme de PLU	G. PERRIGAULT	6
6	x	Urbanisme	Révision du PLU	G. PERRIGAULT	7
7	x	Personnel	Avancement de grade – Modification du tableau des effectifs	C. DUMILIEU	7
8	x	Assainissement	Compte d'affermage 2013	C. DUMILIEU	7
9	x	Assainissement	Rapport du délégataire 2013	J. RICHARD	8
10	x	Assainissement	Renouvellement de la canalisation La Hémetière – Avenant au marché de travaux	G. PERRIGAULT	8

11	x	Affaires scolaires – Finances	Participation de la commune aux dépenses scolaires concernant les enfants en CLIS d'autres communes	J. MASSON	9
12	x	Finances	Budget principal – Décisions modificatives	C. DUMILIEU	9
13	x	Affaires scolaires	Acquisition d'équipement informatique pour l'école élémentaire	J. MASSON	10
14	x	Finances – Vie associative	Subvention exceptionnelle Comité des fêtes	J. RICHARD	11
15	x	Vie municipale	Calendrier budgétaire Calendrier des prochains conseils municipaux	J. RICHARD, C. DUMILIEU	11
16	x	Finances	Actualisation de la prospective financière	C. DUMILIEU	12
17	x	Intercommunalité	Clause de revoyure du contrat de territoire	C. DUMILIEU	13
18	x	Bâtiments	EHPAD Présentation de l'avant-projet définitif (APD) Passage au chauffage gaz ou bois	E. PERAN	13
19	x	Bâtiments	Demandes d'occupation du Triskel – CMP enfants et adultes	J. RICHARD	15
20	x	Intercommunalité	Échanges entre EPCI Pays d'Aubigné, Pays de Liffré, Val d'Ille	J. RICHARD	15

Ayant constaté que le quorum est atteint, Monsieur le maire ouvre la séance à 20h20.

Unanimité

1. Vie municipale : présentation du projet « 6ème sens, les rencontres vins et guitares »

Suite à la présentation faite par Messieurs Pascal JAUNAUULT et Frédéric PONS de leur projet « 6ème sens, les rencontres vins et guitares », Monsieur le maire demande aux conseillers de se prononcer sur un accord de principe. Il ajoute que les demandes d'aide logistique ou financière seront étudiées ultérieurement en séance du conseil municipal.

LE CONSEIL,

SE PRONONCE favorablement sur le principe de l'organisation de cette manifestation.

Unanimité

M. Philippe ROUVIER donne lecture aux conseillers de deux questions de Mme Chantal THIBAUT adressées par écrit à Monsieur le maire en ces termes :

- « OUEST France, dans son édition du mercredi 29 octobre, proposait un article intitulé "Vers un prix unique de l'eau pour toute l'agglo" dans lequel Pascal HERVE, vice-président de Rennes Métropole en charge de l'eau et de l'assainissement, émettait l'idée d'une intégration des syndicats intercommunaux du nord de Rennes (donc le syndicat de notre commune) au nouveau syndicat de Rennes Métropole. J'aimerais connaître votre opinion sur cette question et ce que vous comptez mettre en place pour éviter cette fusion. Je crois me rappeler que notre commune ne fait pas encore partie de Rennes Métropole »
- « Quel est le devenir de notre parution SAINT AUBIN INFOS qui n'a fait l'objet d'aucune publication depuis le mois de juin ? »

Concernant le devenir du syndicat intercommunal des eaux de SAINT AUBIN D'AUBIGNE :

Monsieur le maire rappelle aux conseillers que le devenir du SIE est en effet en question suite au départ de deux communes membres (SAINT SULPICE et CHEVAIGNE), qui vont intégrer le futur syndicat mixte créé par RENNES METROPOLE pour gérer la compétence eau potable des communes adhérentes. M. Gérard PERRIGAULT, 4^{ème} adjoint, ajoute que le SIE et les communes membres auront à se positionner avant la fin de l'année.

Une réunion du Comité syndical se tiendra le 14 novembre prochain pour en débattre. Monsieur le maire dit qu'au vu des débats actuels la tendance est au maintien du SIE, financièrement viable à sept communes.

Concernant le bulletin municipal :

M. Christian DUMILIEU, 2^{ème} adjoint, en charge de la communication, répond que la question comporte une inexactitude, le dernier numéro étant paru le ___, et non pas début juin.

Il dit qu'il a effectivement été décidé en commission culture et communication de ne pas publier le numéro du mois de septembre/octobre, trop de retard ayant été pris pour des raisons diverses. Il est prévu que le prochain bulletin municipal des mois de novembre/décembre soit distribué autour du 20 novembre.

M. Christian DUMILIEU ajoute qu'il est prévu à l'avenir de maintenir la fréquence bimensuelle de parution du SAINT AUBIN INFOS. En outre, la possibilité de déléguer à une entreprise extérieure la mise en page du bulletin municipal sera étudiée en début d'année 2015, notamment dans un souci de gain de temps.

M. Philippe ROUVIER demande comment seront traitées les informations devenues caduques. M. Christian DUMILIEU répond que les élus étudieront pour chacune des informations si elle méritent ou non d'être publiées.

D'autre part, Monsieur le maire souhaite apporter des éléments de réponse à M. Thierry SAMSON, qui l'a interpellé lors de la séance du 6 octobre concernant le rôle de la commune dans les travaux à réaliser sur l'église. Monsieur le maire explique qu'il s'agit de travaux de sécurité sur un établissement recevant du public (ERP) et qu'à ce titre ils doivent être pris en charge par la commune.

M. Thierry SAMSON remercie Monsieur le maire pour sa réponse.

Avant de poursuivre, Monsieur le maire souhaite remercier l'équipe des agents communaux pour le travail préparatoire réalisé avant les conseils municipaux.

2. Vie municipale : compte rendu des décisions du maire (prises aux termes de l'article L 2122-23)

Conformément à l'article L 2122-23, avant dernier alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire rend compte des marchés signés dans le tableau ci-après :

• Tableau récapitulatif des marchés

Objet	Nom de l'entreprise	Montant HT	Montant TTC	Date
Etude de chauffage pour l'EHPAD	Entreprise IPH	2100 €	2520 €	03/09/2014

LE CONSEIL PREND ACTE

3. Administration générale : location de la salle polyvalente

Monsieur le maire dit aux conseillers qu'à l'occasion des fêtes de fin d'année, un restaurateur résidant à BETTON souhaite louer la salle polyvalente pour organiser une soirée du 1^{er} de l'an. Il souhaite la réserver sur 3 jours : du 30/12/14 au 1/1/15.

LE CONSEIL,

DONNE la priorité aux traiteurs installés sur la commune de SAINT AUBIN D'AUBIGNE pour organiser une telle soirée, et CHARGE Monsieur le maire de les interroger à ce sujet.

ACCEPTE de louer la salle polyvalente au tarif en vigueur pour les particuliers, si les traiteurs de la commune ne sont pas intéressés.

Le cas échéant, DEMANDE à ce que la priorité soit donnée aux Saint-Aubinois pour les inscriptions à la soirée du 31/12/2014.

DECIDE d'instaurer un tarif spécial pour les professionnels lors du vote des tarifs communaux.

16 voix pour, 3 abstentions, 1 voix contre

4. Finances – Urbanisme Taxe d'aménagement

M. Christian DUMILIEU rappelle que pour financer leurs actions et opérations (article L 331-1 du code de l'urbanisme), les communes peuvent bénéficier d'une part communale de taxe d'aménagement.

Cette taxe est soumise à délibération pour la renouveler, mettre en place un ou plusieurs taux d'imposition et mettre en place d'éventuelles exonérations.

Suivant l'article L 331-14 du code de l'urbanisme, la commune peut fixer des taux différents dans une fourchette comprise entre 1% et 5%, selon les aménagements à réaliser.

Le taux peut être augmenté jusqu'à 20% dans certains secteurs par une délibération motivée (L 331-15).

LE CONSEIL,

DECIDE de maintenir le taux de la taxe d'aménagement à 5 %.

D'APPLIQUER un abattement de 50 % sur les cent premiers m².

D'EXONERER totalement à partir du 1^{er} janvier 2015 :

- les abris de jardin soumis à déclaration préalable (article L 331-9-8°).
- les surfaces de stationnement des logements sociaux (collectifs ou individuels) (financement PLUS, PLS, PSLA, autre que ceux bénéficiant de prêts PLAI, qui sont exonérés de plein droit).

DIT que la délibération du 03/11/2014 est reconductible de plein droit d'année en année sauf renonciation expresse.

Unanimité

5. Urbanisme Demande de modification du SCOT dans le cadre de l'enquête publique

a. Contexte

Monsieur le maire rappelle que chacun a reçu le compte-rendu de la réunion qui s'est tenu avec les propriétaires de l'ancien SUPER U et la directrice du Pays de RENNES porteur du SCOT. Il rappelle qu'une enquête publique concernant le SCOT est en cours du 20/10 au 18/11, et qu'une journée de permanence en mairie est prévue le 17/11 avec le commissaire enquêteur (9h à 12h).

Le conseil municipal doit prendre une délibération pour notifier au Pays de Rennes ses souhaits de modification du SCOT.

Les propriétaires du site de l'ancien SUPER U ont en projet de réaliser des lots à bâtir et conserver une partie à destination de commerces.

La parcelle concernée est située dans le périmètre de la Zone d'Aménagement Concerté du Chêne Romé.

Sur le même secteur, le Conseil Général a réalisé une esquisse de pôle multimodal, à titre gratuit pour le compte de la Communauté de Communes du Pays d'Aubigné.

Dans le projet de SCOT révisé, ce terrain est classé en ZACom de pôle de bassin de vie, dont le potentiel constructible est de 3 000 m² en nouvelles surfaces.

b. En matière de densité

A la lecture du Document d'Orientations et d'Objectifs, il est préconisé une densité minimale de 25 logements/ha pour les pôles structurant de bassin de vie, pour tendre à 2030 vers une densité de 30 lgts/ha, et 45 lgts/ha pour les pôles d'échange à créer. Il est à noter que la densité 25 logements/ha a été retenue pour le Pôle d'échange de Montreuil-sur-Ille. En outre, c'est également la densité existante sur la ZAC du Chêne Romé.

c. En matière de mixité

D'autre part, le Document d'Aménagement Commercial fait état de 3 types de zones (développement – modernisation – mixte). Or la ZACom de SAINT AUBIN D'AUBIGNE a été classée en secteur de développement et non secteur de mutation.

La commune de SAINT AUBIN D'AUBIGNÉ est positionnée dans le SCOT arrêté comme pôle structurant de bassin de vie. Elle a vocation à développer son offre commerciale. La présence de grandes enseignes du même secteur sur des communes proches bloque l'installation de tels commerces sur la commune. Prévoir une opération mixte associant du commerce et du logement (voire d'autres vocations) sur la ZACom peut être opportun pour faciliter l'installation de futures cellules commerciales.

M. Philippe ROUVIER souhaite attirer l'attention des conseillers sur le danger d'une telle mixité, concernant notamment l'espace à trouver pour l'implantation des commerces (3 000 m² de droits à construire sur la zone de la ZAC Com).

Il pointe également la nécessité de mettre en place des places de stationnement si des logements sont prévus, grévant ainsi encore un peu plus l'espace disponible.

d. En matière de développement commercial

Le Document d'aménagement commercial (DAC) du SCoT arrêté prévoit que « *les Pôles structurants de bassin de vie soient consolidés. Ils disposent de droits à construire, justifiés par des critères d'aménagement pour une offre de réponse aux besoins occasionnels en moyennes surfaces. Le développement de ces ZACom ne pourra prévoir la création de galeries, ni l'implantation isolée de commerce de moins de 300 m² de surface de vente ayant vocation à s'implanter dans les centralités. Lorsque ces galeries existent, elles ne pourront s'étendre que de manière limitée, sans porter atteinte à la diversité commerciale des centralités.* »

Comme rappelé dans le paragraphe précédent, la difficulté d'attirer des commerces de plus de 300 m² implique de réfléchir à la typologie de commerces susceptibles de s'installer sur ce secteur. Le cahier des prescriptions et recommandations architecturales, paysagères et environnementales de la ZAC du Chêne Romé (dont le périmètre comprend la ZACom) concernant l'habitat mixte manque de précisions sur la typologie des commerces admis (« activités tertiaires et de service »).

Pour préciser le type de commerces qui pourraient être développés sur le site de l'ancien Super U, en cohérence avec l'offre existante dans la commune et dans les communes voisines, et sans fragiliser les commerces de centre bourg, une étude de positionnement et d'opportunité commerciale du site de l'ancien Super U et du potentiel de développement commercial en centre bourg est actuellement en cours.

Les élus expriment ensemble l'inquiétude de voir fuir les commerces de la centralité.

M. Christian DUMILIEU rappelle donc les trois points sur lesquels le conseil municipal doit formuler un avis :

- Quelle densité de logements à appliquer ?
- Mixité projet lots libres et commerces ?
- Maintien de la surface minimale des cellules commerciales à créer (300 m²) ?

LE CONSEIL,

DEMANDE à maintenir la densité actuelle de 25 logements/ha au lieu des 45 logements/ha préconisés.

DEMANDE à modifier la typologie du site de la ZACom pour permettre la mixité logements et commerces.

DEMANDE à supprimer la notion de surface de vente minimale de 300 m² qui semble aujourd'hui bloquante pour les commerces ayant vocation à s'implanter sur le périmètre de la ZACOM de SAINT AUBIN D'AUBIGNE.

Unanimité

Il est convenu que le projet de délibération, dont le contenu devra être motivé, soit envoyé par mail à l'ensemble des conseillers pour relecture.

LE CONSEIL CHARGE Monsieur le maire de remettre ensuite cette délibération au commissaire enquêteur dans les délais impartis.

6. Intercommunalité – Urbanisme Transfert de compétence en terme de PLU

M. Gérard PERRIGAULT rappelle aux conseillers Le « II » de l'article 136 de la loi ALUR prévoit que *« la communauté de communes existant à la date de publication de la présente loi, ou celle créée ou issue d'une fusion après la date de publication de cette même loi, et qui n'est pas compétente en matière de plan local d'urbanisme, de documents d'urbanisme en tenant lieu ou de carte communale le devient le lendemain de l'expiration d'un délai de trois ans à compter de la publication de ladite loi »*.

Il existe une possibilité de « blocage » qui prévoit que *« si, dans les trois mois précédant le terme du délai de trois ans mentionné précédemment, au moins 25 % des communes représentant au moins 20 % de la population s'y opposent, ce transfert de compétences n'a pas lieu »*.

De plus, après chaque renouvellement municipal, la loi ALUR oblige les EPCI à débattre à nouveau du transfert de compétence puisque selon l'article 136 de cette loi : *« Si (...) la communauté de communes n'est pas devenue compétente en matière de plan local d'urbanisme, de documents d'urbanisme en tenant lieu ou de carte communale, elle le devient de plein droit le premier jour de l'année suivant l'élection du président de la communauté consécutive au renouvellement général des conseils municipaux et communautaires, sauf si les communes s'y opposent dans les conditions »* exposées précédemment.

En conséquence, sauf opposition *d'au moins 25 % des communes représentant au moins 20 % de la population*, la Communauté de Communes du Pays d'Aubigné disposera automatiquement de la compétence en matière de Plan Local d'Urbanisme Intercommunal au 1^{er} janvier 2015.

LE CONSEIL,

REFUSE de transférer à la communauté de communes la compétence en matière de Plan Local d'Urbanisme.

DIT que le transfert de ladite compétence ne peut se faire sans réfléchir au préalable au devenir de l'intercommunalité.

Unanimité

7. Urbanisme – Révision du PLU

M. Gérard PERRIGAULT présente l'intérêt pour la commune de reconsidérer le contenu du plan local d'urbanisme, en vue de :

- Mettre en conformité le PLU avec les orientations du SCOT
- mettre en conformité des exigences posées par la loi du 12/07/2010 portant engagement national pour l'environnement (dite Grenelle II)
- moderniser et clarifier la réglementation des conditions et des possibilités d'affectation d'occupation des sols
- faciliter les continuités écologiques
- organiser l'évolution des équipements publics
- identifier et délimiter les quartiers dans lesquels doit être préservée ou développée la diversité commerciale à travers les commerces de détail et de proximité et définir les prescriptions de nature à assurer ces objectifs.

Il importe que la commune réfléchisse sur ses orientations en matière d'urbanisme, d'aménagement et de développement durable. Il apparaît nécessaire de redéfinir clairement l'affectation des sols et d'organiser l'espace communal pour permettre un développement harmonieux de la commune.

LE CONSEIL,

DECIDE de prescrire la révision du plan local d'urbanisme (PLU) sur l'ensemble du territoire communal conformément aux articles L 123-1 et suivants, R 123-1 et suivants du code de l'urbanisme et ce en vue de :

- mettre en conformité des exigences posées par la loi du 12/07/2010 portant engagement national pour l'environnement (dite Grenelle II)
- moderniser et clarifier la réglementation des conditions et des possibilités d'affectation d'occupation des sols
- faciliter les continuités écologiques
- organiser l'évolution des équipements publics
- identifier et délimiter les quartiers dans lesquels doit être préservée ou développée la diversité commerciale à travers les commerces de détail et de proximité et définir les prescriptions de nature à assurer ces objectifs.

DIT qu'une délibération ultérieure aura pour objet de :

- préciser les modalités de la procédure à lancer
- inscrire les crédits au budget 2015

CHARGE d'ores et déjà Monsieur le maire de demander aux autres communes de l'intercommunalité si elles sont intéressées par une commande mutualisée auprès d'un cabinet d'études.

Unanimité

8. Personnel – Avancement de grade – Modification du tableau des effectifs

Monsieur DUMILIEU dit aux conseillers que quatre agents communaux peuvent bénéficier d'un avancement de grade pour l'année 2014 et qu'il convient donc de modifier en conséquence le tableau des effectifs.

VU l'avis favorable de la Commission Administrative Paritaire du 13 octobre 2014,

LE CONSEIL,

MODIFIE le tableau des effectifs comme suit :

Grades actuels	Nouveaux grades	Dates
Adjoint technique de 1 ^{ère} classe	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	1/1/2014
Rédacteur principal 2 ^{er} classe	Rédacteur principal 1 ^{ère} classe	11/6/2014
Adjoint administratif 1 ^{er} classe	Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	1/10/2014
Agent territorial spécialisé principal 2 ^{ème} classe des écoles maternelles	Agent territorial spécialisé principal 1 ^{ère} classe des écoles maternelles	1/12/2014

LAISSE LE SOIN à Monsieur le Maire de notifier les arrêtés individuels aux agents concernés.

Unanimité

9. Assainissement – Compte d'affermage 2013

M. Christian DUMILIEU présente aux conseillers le compte d'affermage 2013 :

LE CONSEIL,

APPROUVE le compte d'affermage du service public d'assainissement collectif pour l'année 2013, qui fait apparaître un crédit de 78 200,69 €.

Acompte du 1 ^{er} avril 2013	7 900 €
Acompte du 1 ^{er} octobre 2013	22 700 €
Acompte du 1 ^{er} avril 2014	43 200 €
Total des acomptes	73 800 €
Solde net à verser	4 400,69 €
Montant net au crédit de la collectivité	78 200,69 €

Unanimité

10. Assainissement – Rapport du délégataire 2013

M. Gérard PERRIGAULT présente aux conseillers le rapport du délégataire concernant le service public d'assainissement collectif pour l'exercice 2013.

Il est pointé un pourcentage très important d'eaux parasite, qui justifient les travaux réalisés notamment pour la réhabilitation de la canalisation de la Hémetière.

LE CONSEIL,

APPROUVE le rapport du délégataire pour le service public d'assainissement collectif pour l'année 2013.

Unanimité

11. Assainissement – Renouvellement de la canalisation La Hémetière – Avenant au marché de travaux

M. Gérard PERRIGAULT rappelle aux conseillers que la commune réalise des travaux de réhabilitation de la canalisation de la Hémetière. Le Maître d'œuvre est le CABINET BOURGOIS et l'entreprise est PLANÇON BARIAT.

Le montant du marché est de 136 972.50 € HT (tranche ferme + tranche conditionnelle)

En cours de chantier, des adaptations ont été nécessaires.

Un problème est également survenu sur le forage réalisé sous RD 106.

Le 28/07/2014 la sous-traitance de STS a été validée pour la réalisation d'un forage sous Route Départementale n° 106 situé au Nord de la station d'épuration.

Le 30/09 l'entreprise STS signale la présence de rochers qui ralentit l'avancement du forage. Un point se fait mercredi dans la journée indiquant que le forage a été réalisé mais n'arrive pas à la cote du projet. Le passage de la canalisation n'est donc pas possible. D'après les contrôles effectués en cours de réalisation, les 30 premiers mètres seraient conformes. Un passage caméra est réalisé en urgence pour étudier l'éventuelle possibilité d'ouvrir sur les 6 derniers mètres pour reprendre le tube si les cotes le permettent. Dans le cas contraire STS propose de réaliser un nouveau forage d'un diamètre plus important, ce qui permettrait d'extraire plus facilement les roches rencontrées.

Le passage caméra confirme que le forage n'est pas récupérable, un nouveau doit être réalisé avec un diamètre supérieur.

Pour cette incidence, il est proposé de mettre à la charge du maître d'ouvrage uniquement le surcoût du forage d'un Ø 400 à Ø 600 mm.

Incidences sur le montant du marché de travaux :

Travaux en plus :

- Remplacement de 2 regards de diam 600 par diam 1000 : 1 640.00 € HT
- Modification réseau services techniques : 5 995.00 € HT
- Reprise du collecteur existant entre la TF et la TC : 1 623.50 € HT
- Branchement supplémentaire : 4 055.50 € HT
- Forage diam 600 : 38 320.00 € HT

Soit un total « Travaux en plus » de : 51 634.00 € HT

Travaux en moins :

- Linéaire en moins sur la dépose d'amiante : - 3 220.00 € HT
- Abandon du branchement bâtiment « Le Clainche » : - 1 360.00 € HT
- Linéaire en moins sur la dépose de clôture : - 410.00 € HT
- Branchement particulier non repris : - 2 647.34 € HT
- Forage diam 400mm : - 23 600.00 € HT

Soit un total « Travaux en moins » de - 31 237.34 € HT

Le montant de l'avenant est donc de 20 396.66 € HT soit 14.89 % du marché initial. Le nouveau montant du marché est de 157 369,16 € HT

LE CONSEIL,

DECIDE d'accepter la proposition d'avenant au marché de travaux pour un montant de 20 396.66 HT, portant le montant total du marché à 157 369.16€ HT.

Unanimité

12. Affaires scolaires – Finances : participation de la commune aux dépenses scolaires concernant les enfants en CLIS d'autres communes

Mme Josette MASSON, 1^{ère} adjointe dit aux conseillers que depuis le 1er janvier 2014 la CLIS (Classe d'intégration scolaire) de SENS DE BRETAGNE accueille un enfant de ST-AUBIN-D'AUBIGNE. Il est ainsi demandé au conseil municipal de prendre une délibération de principe pour participer aux frais de scolarité des enfants de ST-AUBIN-D'AUBIGNE inscrits en CLIS sur une commune extérieure.

Il est précisé que chaque année nous procédons de cette façon en ce qui concerne la CLIS de ST-AUBIN-D'AUBIGNE et que c'est l'inspection académique, sur proposition de la MDPH, qui affecte les élèves dans les établissements scolaires.

LE CONSEIL,

AUTORISE Monsieur le Maire à rembourser aux communes les frais engagés pour la scolarité des enfants de SAINT-AUBIN-D'AUBIGNE intégrant une CLIS.

Unanimité

13. Finances – Budget principal – Décisions modificatives

M. Christian DUMILIEU présente dans le détail aux conseillers la décision modificative à apporter au BP 2014.

Au total, il explique que la réalisation 2014 du budget rend inutile l'emprunt d'équilibre initialement prévu pour un montant de 116 209€, notamment en raison de la vente du bâtiment ex-PMU.

LE CONSEIL,

VOTE la décision modificative suivante pour le budget principal :

BUDGET PRINCIPAL - DECISION MODIFICATIVE 2014				
SECTION	SENS	OPERATION	CHAPITRE	MONTANT
FONCTIONNEMENT	RECETTES		.013	4 500 €
			73	9 000 €
			74	5 420 €
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT (A)				18 920 €
FONCTIONNEMENT	DEPENSES	/	.011	-1 800
			.012	25 000 €
			66	-16 000 €
			.022	-10 000 €
			.023	21 720 €
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (B)				18 920 €
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT (A-B)				- €
INVESTISSEMENT	RECETTES	/	10	-11 981 €
			16	-116 209 €
			13	15 900
			.024	113 500
			.021	21 720 €
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT (C)				22 930 €
		105	/	-25 390
		106	/	3 000
		107	/	35 320
		207	/	10 000
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT (D)				22 930 €
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT (C-D)				- €

Unanimité

14. Affaires scolaires – Acquisition d'équipement informatique pour l'école élémentaire

Mme Josette MASSON, 1^{ère} adjointe, fait l'exposé suivant aux conseillers :

Contexte

Le Brevet informatique et Internet (B2I), est exigible depuis 2010 au Diplôme national du brevet (DNB). La première partie doit être attestée à la fin du primaire et la seconde au collège.

Les enseignants-es doivent pouvoir disposer du matériel nécessaire à la mise en œuvre des programmes officiels d'enseignement, dont le B2i.

L'achat de ces matériels est à la charge des communes, ainsi que leur maintenance et les emplois hors enseignement. À la charge de l'État reste l'achat des logiciels (décret n° 85-269 du 25 février 1985) et la formation des enseignants.

Evaluation du niveau d'équipement actuel

L'école élémentaire Paul Gauguin dispose de 17 ordinateurs pour 208 élèves répartis dans 9 classes. Le niveau d'équipement est donc de un ordinateur pour 12 élèves. Les ordinateurs sont reliés à Internet en filaire (2 prises RJ45 par classe), le routeur étant dans la salle des maîtres tout comme l'imprimante-copieur couleur réseau.

Le parc informatique de l'école est un parc d'ordinateurs reconditionnés (sauf ordinateurs directrice et salle des maîtres) qui a au moins deux ans. Ce matériel informatique est obsolète du point de vue de la capacité de mémoire et de la puissance du processeur.

La précédente connexion Internet WIFI a occasionné des coûts importants sans garantir une qualité de l'accès à Internet. Toutes les classes ont été câblées et 2 baies de brassage ont été installées pour fournir une connexion Internet filaire, qui est satisfaisante.

L'achat d'ordinateurs reconditionnés s'accompagne de frais de fonctionnement importants.

Evaluation financière de la solution « classe mobile »

La classe mobile offre un confort d'utilisation

- Portables toujours chargés
- Rangement pratique
- Peu de risque de faire tomber un portable. L'enseignant surveille la prise du matériel. La dépose sur un plateau est plus sûre que dans une valise avec des mousses séparatrices (risque de chute du portable).

Tenant compte des contraintes d'accès des classes et du sous équipement actuel de l'école élémentaire et du matériel obsolète, il est proposé la solution suivante :

- Acquisition de 2 classes mobiles en 2014 et 2015 : classe mobile au RDC (15 portables) et classe mobile dans les modulaires (13 portables). Prévoir un chariot pour le niveau salle des maîtres. 4 devis seront demandés.
- Formation des enseignantes à Windows 8.1 et à la prise en main de l'ordinateur : connaissances techniques de base
- Enseignante référente en informatique
- Contrat de maintenance

Les 6 sociétés suivantes ont été consultées : MANUTAN COLLECTIVITES, MICRO-C, LOTUS INFORMATIQUE, ACTUAL COMPUTER, SIMECO et TECTRONIC. Toutes ont répondu sauf MANUTAN COLLECTIVITES.

Un groupe de travail a réalisé l'analyse des offres. Le résultat de l'analyse multicritères pondérée (valeur technique, prix solution et maintenance, moyens mis en œuvre) donne l'offre de la société Simeco comme répondant le mieux aux besoins. La solution Simeco s'élève à 16 210,00 € HT, soit 19 452 € TTC.

LE CONSEIL,

DECIDE d'attribuer le marché à la société SIMECO pour un montant de 16 210,00 € HT, soit 19 452 € TTC.

Unanimité

15. Finances – Vie associative – Subvention exceptionnelle Comité des fêtes

Monsieur le maire fait part aux conseillers d'une demande de subvention exceptionnelle d'un montant de 400 € du Comité des fêtes pour l'achat d'une remorque afin de transporter le barnum buvette en toute sécurité.

M. Francis HARCHOUX rappelle l'investissement apprécié du Comité des fêtes au sein de la commune.

LE CONSEIL,

DECIDE d'accorder une subvention pour un montant de 400 €.

Unanimité

16. Vie municipale – Calendrier budgétaire et des prochains conseils municipaux

Dates	Instance	Objet
22/10/14 à 19h	Commission finances	<ul style="list-style-type: none">• Préparation des décisions modificatives (DM) des budgets primitifs (BP) 2013• Définition du calendrier budgétaire
3/11/14	Conseil municipal	<ul style="list-style-type: none">• Vote des DM 2013 des budgets primitifs
15/12/14	Comptabilité	<ul style="list-style-type: none">• Engagement des dernières factures de fonctionnement• Clôture comptable de la section d'investissement• Passage des opérations de fin d'exercice à compter de cette date :<ul style="list-style-type: none">✓ Validation des RAR 2013 pour report en 2014✓ Détermination de l'ouverture de crédit par opération✓ Intégration des travaux en régie 2013 (avant le 31/12/2013)

		<ul style="list-style-type: none"> ✓ Validation de l'inventaire au 31/12/2013 ✓ Détermination des rattachements à effectuer au BP 2013 (section de fonctionnement avant le 17/01/2014)
11/12/14 à 19h00	Commission finances	<ul style="list-style-type: none"> • Présentation du compte administratif (CA) 2014 section investissement • Restes à réaliser 2014 (RAR) • Ouverture de crédits d'investissement (25%) • Tarifs communaux 2015
15/12/14 à 20h	Conseil municipal	<ul style="list-style-type: none"> • Validation du calendrier budgétaire • Présentation du compte administratif (CA) 2014 section investissement • Restes à réaliser 2014 (RAR) • Ouverture de crédits d'investissement (25%) • Tarifs communaux 2015 • Subvention amendes de police 2015 • Longueur de voirie (DGF)
NOËL Du 20/12/2014 au 05/01/2015		
16/01/14	Comptabilité	<ul style="list-style-type: none"> • Clôture comptable complète des budgets 2014 • Contre-passation des rattachements comptables sur 2015
A fixer entre le 12 et le 16/1/2015	Commission finances	<ul style="list-style-type: none"> • Propositions de la SNI : EHPAD et salle de sports
26/1/15	Conseil municipal	<ul style="list-style-type: none"> • Subventions aux associations • Subventions scolaires 2015 • Contrat d'association • Participation des communes aux dépenses scolaires • Demande de subvention (DETR)
5/2/15 à 19h00	Commission finances	<ul style="list-style-type: none"> • État de la dette au 31/12/2014 • CA 2014 commenté section de fonctionnement • Affectation du résultat • Préparation des BP 2015 fonctionnement et investissement • Fiscalité directe locale : préparation des taux des 4 taxes
2/3/15 à 20h	Conseil municipal	
23/3/15 à 19h	Conseil municipal Réunion privée (<i>Débat d'orientation budgétaire</i>)	<ul style="list-style-type: none"> • Analyse financière (rétrospective et prospective) • Présentation du projet des BP 2015 (des ajustements seront à prévoir jusqu'au vote définitif)
HIVER Du 07/02/2015 au 23/02/2015 Petites vacances		
30/3/15 à 20h	Conseil municipal	<ul style="list-style-type: none"> • Vote des CA 2014 • Vote des comptes de gestion 2014 • Affectation des résultats • Vote des BP 2015 • Fiscalité directe locale : vote des taux des 3 taxes
27/4	Conseil municipal	
26/5	Conseil municipal	
29/6	Conseil municipal	

LE CONSEIL PREND ACTE

17. Finances – Actualisation de la prospective financière

M. Christian DUMILIEU présente aux conseillers un panorama des investissements en cours avec l'état d'avancement de

chacune des opérations.

Il présente différentes hypothèses financières, qui montrent avec force qu'il va être indispensable d'étaler les projets sur les exercices à venir, afin de soulager l'exercice 2015 et maintenir ainsi des ratios financiers corrects.

Les éléments concernant les projets structurants (LIDL, proposition financière de la SNI pour le projet de salle de sports, extension EHPAD) seront présentés à mesure qu'ils seront connus, afin de préparer le budget 2015 dans les meilleures conditions.

LE CONSEIL PREND ACTE

18. Intercommunalité – Clause de revoyure du contrat de territoire

Monsieur le maire dit aux conseillers qu'à l'occasion de la clause de revoyure du contrat départemental de territoire 2011-2015, la commune doit repositionner ses projets qui seront débattus lors du prochain conseil communautaire. Il soumet au conseil municipal deux projets à inscrire dans le cadre de ladite clause de revoyure : une aire de covoiturage et un terrain multisports.

LE CONSEIL,

DEMANDE à la communauté de communes d'inscrire, dans le cadre de la revoyure du contrat de territoire le projet d'une aire de covoiturage pour le compte de la commune de SAINT AUBIN D'AUBIGNE.

DECIDE de ne pas inscrire le projet terrain multisports.

**Aire de covoiturage : unanimité
Terrain multisports : 8 voix contre, 11 abstentions**

19. Bâtiments EHPAD – Présentation de l'avant-projet définitif (APD) Passage au chauffage gaz ou bois

M. Emmanuel PERAN rappelle au conseil municipal que par délibération n°2014.034 du 25 février 2014, il a attribué la mission de maîtrise d'œuvre à l'équipe architecte/maîtrise d'œuvre Vincent Le Faucheur et Gilles Delourmel pour l'extension et la restructuration partielle de l'EHPAD, pour permettre le passage de 3 à 6 places en accueil de jour.

Il présente les études d'avant-projet détaillé:

EXTENSION :

L'équipe de maîtrise d'œuvre propose de réaliser un bâtiment avec les pièces suivantes (voir Plans en annexe) :

- salle d'activité de 62 m²
- une pièce d'accueil de jour de 23 m² + salle d'eau de 5 m²
- une salle du personnel de 27 m²
- un bureau pour animatrice de 11 m²
- un dégagements/couloir de 20 m² permettant une facilité de circulation (prolongation du couloir RDC)
- des sanitaires publics de 8 m²
- un local rangement de 3 m²

Soit une extension de 160 m² (140 m² + couloir RdC)

Un patio extérieur d'environ 100 m² est aménagé. Ce patio accueillera une terrasse de 45 m² qui sera orientée sud et le reste étant aménagé en espaces verts avec 2 niveaux de paliers de façon à conserver la luminosité dans le couloir du rez de jardin.

RESTRUCTURATION :

La restructuration proposée dans l'avant-projet détaillé répond entièrement aux demandes :

- meilleure visibilité de l'accueil à l'entrée dans l'EHPAD,
- partie administrative regroupée,
- local soin/pharmacie recentrée et plus grand
- vestiaires de taille conforme pour le nombre de personnel
- un bureau pour la psychologue
- installation d'un groupe électrogène

Des demandes supplémentaires ont été prises en compte :

- bureau du cuisinier aménagé,
- Création d'un local rangement pour fauteuils roulants
- création d'un local archives
- mise en place d'une climatisation dans la salle d'activité (obligatoire et non prévue)
- intégration du lot espaces verts pour l'aménagement du patio

L'étude menée pour transformer les locaux du vide sanitaire a montré que cette option n'était pas envisageable du fait du risque important d'humidité. Par ailleurs ces locaux pourraient recevoir une chaufferie (voir paragraphe études chauffage).

Le montant pour ces travaux est estimé à 432 500 € HT

Le maître d'œuvre propose les options suivantes :

- Remplacement des élévations parpaings par des briques BGV : + 750 € HT (non indispensable)
- Dégrossis avec enduit de façade : + 1250 € HT (non indispensable)
- peinture imperméable sur les façades de l'extension + 2200 € HT (non indispensable)
- Terrasses béton pour le patio : + 4750 € HT (non indispensable)
- terrasses bois pour les niveaux bas du patio : + 7200 € HT (non indispensable)
- stores bannes devant la salle d'animation : + 5000 € HT (fortement conseillé)
- Membrane d'étanchéité à l'air + 1200 € HT (non indispensable)
- Réfection de l'éclairage du salon d'entrée + 2150 € HT (non indispensable)
- Ragréage avec sol linoleum dans la salle à manger existante : + 3150 € HT (fortement conseillé)

Soit avec les options fortement conseillées, un montant de travaux de 441 000 € HT

ETUDES CHAUFFAGES

En parallèle de cet avant-projet, il a été demandé une étude de changement des chauffages. L'EHPAD est chauffé actuellement à l'électricité.

Pour passer au chauffage gaz ou bois, il faut prévoir :

- **Chauffage gaz ou bois Travaux : 120 000 € HT (gaz) à 144 000 € HT (bois)**
- **Etudes et moe Chauffage Gaz ou bois : 14 000 € HT à 16 500 € HT**

Les économies en fonctionnement seraient de l'ordre de 13 600 € (gaz) à 13 800 € (bois) par an pour l'EHPAD et sur 20 ans de 500 000 € (gaz) à 600 000 € (bois).

Par ailleurs, ces travaux permettraient de régler les problèmes de contrôle de légionellose. Cependant le coût des travaux pour la mise en conformité du réseau d'eau chaude sanitaire existant pour le contrôle de la légionnelle ne devrait pas dépasser 5 000 € HT.

Les seules aides escomptées pour le changement du chauffage seraient les CEE à hauteur de :

- 4 000 à 5 000 € pour chaudière gaz
- 5 500 à 7 000 € pour chaudière bois

LE CONSEIL,

DECIDE de valider l'avant-projet détaillé pour un montant de travaux de 441 000 € HT, retenant les options suivantes :

- Stores bannes devant la salle d'animation : + 5 000 € HT
- Ragréage avec sol linoleum dans la salle à manger existante : + 3 150 € HT

Total dépenses opération :

- Travaux (avec options conseillées) : 441 000 € HT soit 529 200 € TTC
- Maîtrise d'œuvre (8,25% des travaux): 36 500 € HT soit 43 800 € TTC
- Contrôle technique et autre étude : 6 900 € HT soit 8 280 € TTC
- Etude géotechnique : 2 100 € HT soit 2 520 € TTC

Portant ainsi le montant total de l'opération (hors changement du chauffage) à 486 500 € HT, soit 583 800 € TTC.

VALIDE le principe du changement du système de chauffage.

DIT que la décision de lancer les marchés de travaux ne pourra être prise qu'en début d'année prochaine, dans le cadre de la préparation du budget 2015.

Unanimité

20. Bâtiments – Demandes d'occupation du Triskel – CMP enfants et adultes

Monsieur le maire rend compte aux conseillers de sa rencontre avec le CMP adultes en date du 3 novembre 2014.

LE CONSEIL,

DIT que le CMP adultes occupera à titre gratuit des bureaux de l'espace TRISKEL du 17/11 au 15/12 correspondant à la période de réalisation des travaux électriques de mise aux normes sur le bâtiment sis 28 rue de Chasné.

CHARGE d'autre part Monsieur le maire de poursuivre les échanges avec le CMP adultes concernant un éventuel déménagement définitif de la structure et une occupation totale du bâtiment TRISKEL. Dans un premier temps, une hypothèse de distribution des bureaux remise à la mairie par le CMP adultes devra être soumise pour examen à la commission d'accessibilité.

Unanimité

21. Questions diverses

Intercommunalité – Echanges entre EPCI Pays d'Aubigné, Pays de Liffré, Val d'Ille

Monsieur le maire dit que les présidents d'EPCI se sont rencontrés pour évoquer l'avenir de leurs intercommunalités. Le secrétaire général est chargé de transmettre aux conseillers par mail le document retraçant ces échanges.

Mme Marie-Annick GOUPIL demande que soit organisée une réunion du conseil municipal dédiée à cette question du devenir de la communauté de communes.

Monsieur le maire dit qu'il va programmer une réunion dans ce sens.

LE CONSEIL PREND ACTE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 00 heures 17.

Jacques RICHARD

Maire



